



Délibération n°17/11/2022-51

du jeudi 17 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre à 15 heures 15, le conseil d'administration, dûment convoqué le 25 octobre 2022, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Bruno CASSETTE, Dominique AUGÉY, Odile BONTHOUX, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Marc FÉRAUD, Jean-Christophe GRUVEL, Arlette OLLIVIER, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Antoine BOLLASINA, François LEJAULT, Elza ESPENEL, Elie MANAÜTHON
- Procurations : Sophie JOISSAINS (Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE), Kayané BIANCO (Arlette OLLIVIER), Brigitte DEVESA (Jean-Christophe GRUVEL), Fabienne VINCENTI (Marc FÉRAUD), Pierre VASARELY (Dominique AUGÉY), Carlos CASTELEIRA (Antoine BOLLASINA)
- Absents excusés : Salah-Eddine KHOUÏEL, Jean-Louis CANAL, Stéphane PAOLI

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Création d'un emploi permanent de directeur des études et de la recherche

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu les statuts de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini, et notamment son article 10

Vu la délibération n°14/12/2020-147 du 14 décembre 2020 fixant le tableau des effectifs des emplois permanents

Vu la délibération n°14/12/2020-149 du 14 décembre 2020 portant création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet

Considérant que les emplois de chaque établissement sont créés, modifiés ou supprimés par l'organe délibérant de l'établissement

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé, à compter du 1^{er} janvier 2023, la création d'un emploi permanent de directeur des études et de la recherche, à temps complet (35 heures hebdomadaires), ouvert, aux fonctionnaires de catégorie A relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux (grades d'attaché territorial ou d'attaché territorial principal).

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8, 2^o du CGFP lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement, dans les conditions prévues par le CGFP.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci



exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de rémunération sera fixé selon la procédure de recrutement validée lors du comité technique du 19 mars 2019.

Les candidats devront justifier de d'un diplôme de l'enseignement supérieur (bac+5 minimum) et d'une expérience pédagogique dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Les principales missions de cet emploi seront :

- L'organisation et l'encadrement des formations pédagogiques (licence, master, doctorat, VAE), et du travail des agents du service
- L'élaboration stratégique et le développement des partenariats à vocation pédagogique et de professionnalisation
- Le développement des activités de recherche; des partenariats, des relations internationales et de la mobilité

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- d'approuver la création de l'emploi permanent à temps complet de directeur des études et de la recherche ouvert aux grades d'attaché territorial ou d'attaché territorial principal, à compter du 1^{er} janvier 2023
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012 – charges de personnel
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs :

Emploi	Filière	Caté- gorie (s)	Cadre(s)	Grade(s)	Ancien effectif	Nouvel effectif	Temps de travail	Ouvert aux contrac- tuels
Directeur des études et de la recherche	Adminis- trative	A	Attaché territorial	Attaché territorial Attaché territorial principal	0	1	Temps complet	Oui

Fait à Aix en Provence, le 17 novembre 2022.

Certifiée exécutoire par la Présidente
Compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le : **01 DEC. 2022**
et de la publication le :

La Présidente du conseil d'administration,



SUPÉRIEURE
D'ART
D'AIX EN
PROVENCE
FÉLIX CICCOLINI
rue émile tavan 13100 aix en provence
05 65 47 05 00 www.esaab.fr
SIRET : 201 093 312 00010

